

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021 A 19h00

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au Centre Culturel Paul Valéry sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE Maire, Mme Christine LEROY, Mme Marcelle DESMETTRE, Mme Sabine DELANNOY, M. Christophe DELESCLOSE, M. Jean DE FACQ, Mme Isabelle THELLIER, Adjoints au Maire. M. Bernard FLAMENT, M. Yves HOUPLINE, Mme Betty DEKENS, M. Marc ROLLET, M. Gilles FOURNIER, Mme Myriam ALLARD, Mme Dominique FACQUE, M. André DELEBECQUE, Mme Edith VANOVERBERGHE, M. Stéphane BAUDIN, Mme Delphine DESRUEZ, Mme Céline DUTOIT, M. Jérémy HAMMERTON, Mme Manon GHESQUIER, Mme Sylvie DESROUSSEAUX, Mme Nathalie RIVIERE, M. Cédric DESEIGNE Conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Martial DESTAILLEUR par Joseph LEFEBVRE, Charlotte PINTE par Marcelle DESMETTRE

Absent : Benoit DELTOUR

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal M. le Maire souhaite faire un point d'information.

« Notre vie quotidienne continue malgré les restrictions sanitaires et nous devons faire face à toutes nos responsabilités en intégrant ces contraintes, plus ou moins facilement. En préambule à ce conseil, je vous propose que Madame Desmettre Adjointe à la Vie Sociale et la Santé nous fasse un point sur la situation sanitaire à la date du 12 avril. »

Mme DESMETTRE explique :

Le 1^{er} week-end de vaccination a eu lieu le 6 et 7 mars à la Clinique St Roch. Puis à la salle CATRY. Les communes de Linselles, Bousbecque, Neuville-en-ferrain, Halluin et Bondues se sont joints à la ville de Roncq pour la mise en œuvre d'un projet qui consistait à vacciner 7 jours sur 7.

Fin mars la ville de Bondues a rejoint le centre de vaccination de l'hippodrome de Marcq-en-Baroeul et c'est la ville de Wervicq-Sud qui a rejoint le centre.

Chaque ville planifie les rendez-vous directement sur Doctolib pour leurs administrés âgés de plus de 70 ans et + ainsi que les personnes avec comorbidités. Les Adjoints, Conseillers délégués et agents se sont mobilisés pour appeler les personnes âgées de 70 ans et + pour savoir s'ils étaient déjà vaccinés, s'ils souhaitaient avoir un rendez-vous par la Mairie ou s'ils ne souhaitaient pas être vaccinés.

La ville participe au fonctionnement du centre de Roncq en mettant à disposition 2 agents tous les jeudis et les Adjoints, Conseillers délégués et bénévoles assurent un week-end sur 6.

A ce jour, nous avons 442 personnes vaccinées ou en cours de vaccination et 41 refus de vaccination.

Pour information, à partir du 16 avril, la vaccination est ouverte au + de 60 ans.

A partir du 14 avril les deuxièmes doses passent à 6 semaines pour le Pfizer et le Moderna.

Les personnes âgées de 55 à 70 ans doivent recevoir l'Astra zeneca.

Et les + de 70 ans c'est le Moderna ou le Pfizer.

M. le Maire reprend :

La vaccination a déjà mis hors de danger la plupart de nos anciens et je remercie Madame Desmettre, les élus et le personnel communal qui s'invertissent pour permettre aux bousbecquois qui le peuvent d'accéder à la vaccination. Encore MERCI à eux.

Nous allons, maintenant sans attendre, passer à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal dont l'un des points principaux est l'adoption du compte administratif et compte de gestion 2020.

Mais avant tout, je vous propose de désigner Madame Sabine DELANNOY, secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'objection, elle va maintenant procéder à l'appel nominal des conseillers.

Appel de Sabine DELANNOY.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

M. le Maire demande comme il convient d'approuver le Procès-verbal du Conseil du 6 Février 2021.

Le Compte-rendu est adopté.

L'ordre du jour est aujourd'hui composé de 12 délibérations et une question du groupe « Ensemble pour Bousbecque »

DEL20210412-01

Maintien d'un adjoint dans ses fonctions

Conformément à l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

M. le Maire explique que le 11 mars, M. Benoit DELTOUR notifiait sa décision de démissionner pour raisons personnelles. Aussi ses délégations de fonctions et de

signature attribuées en tant que 2^{ème} Adjoint à Urbanisme, Economie locale et Emploi : Urbanisme, Commerce, Artisanat, Professions libérales, Emploi, Insertion professionnelle et Economie numérique lui ont été retirées le 31 mars 2021.

M. le Maire demande donc aux élus de se prononcer sur le maintien ou non de M. Benoît DELTOUR dans ses fonctions d'adjoint par un vote à bulletin secret.

Vote

Votants	26
Abstention	0
POUR	0
CONTRE le maintien dans ses fonctions	26

DEL20210412-02

Election d'un nouvel adjoint (si non maintien dans ses fonctions)

M. le Maire souligne que suite à la décision du conseil municipal de ne pas maintenir Benoît DELTOUR dans ses fonctions, le conseil municipal va procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire désigne Mme Sabine DELANNOY en qualité de secrétaire.

Il faut également désigner deux assesseurs au moins : Mme Betty DEKENS et M. Bernard FLAMENT sont désignés.

M. le Maire demande qui est candidat aux fonctions d'adjoint ?

M. BAUDIN et Mme DESROUSSEAUX se présentent.

Chaque conseiller municipal procède au vote en utilisant le bulletin de vote mis à disposition en y inscrivant son choix.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, met son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 01 (vote B. FLAMENT mais non candidat)

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Stéphane BAUDIN a obtenu 22 voix, est proclamé adjoint et immédiatement installé au 8^{ème} rang.

Remise de l'écharpe et du pin's.

M. le Maire souhaite, avant de poursuivre, remercier benoit DELTOUR pour son action. Il souligne les échanges francs et constructifs qui ont amenés à exercer les missions confiées par les Bousbecquois et son investissement personnel à ses côtés. Une page va se tournée mais sa sympathie reste intacte.

M. le Maire précise également que Stéphane BAUDIN, Adjoint au Maire, aura pour délégation : le Cadre de vie, l'Environnement, le Développement Durable et **l'Urbanisme**.

Marcelle DESMETTRE, 2^{ème} Adjoint : la Vie sociale, la Solidarité, la Santé, l'Habitat et **l'Emploi**.

Martial DESTAILLEUR, 7^{ème} Adjoint : l'Information, la Communication, les Instances participatives et **l'Economie Locale**.

Du fait de cette nomination, M. le Maire propose d'octroyer à M. Stéphane BAUDIN, une indemnité de fonction, représentant 17.64 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (identique aux autres adjoints hors 1^{ère} Adjoint) considérant les activités au service de l'intérêt général et de ses concitoyens (art. L2123-23,24 et 24-1 du CGCT).

Le poste de conseiller délégué ne sera pas remplacé soit : 6 postes de conseillers délégués.

M. le Maire procède au vote à main levée.

Votants	26
Abstention	3
POUR	23
CONTRE	0

DEL20210412-03

Représentation à la Mission Emploi Lys Tourcoing

M. le Maire explique que la mission Emploi Lys Tourcoing regroupe la Maison de l'Emploi ainsi que la Mission Locale et le PLIE Lys Tourcoing. Je vous propose de nommer Mme Betty DEKENS en remplacement de M. Benoit DELTOUR au sein du conseil d'administration.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-04

Budget primitif principal – Taux d'imposition 2021

M. le Maire explique que lors du conseil municipal du 6 Février 2021, l'assemblée a procédé au vote des taux d'imposition pour l'année 2021. Une circulaire reçue le 29 Mars, nous précise que suite à la modification des règles en matière de la fiscalité directe locale dans le cadre de l'adoption des taux, les communes doivent délibérer, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 soit 23.01 % et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 soit 19.29 % soit un total de 42.30 %.

La préfecture nous demande de rectifier cette délibération avant le 15/04/2021 en indiquant le taux global de 42.30 %.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-05

Compte administratif et compte de gestion 2020

M. le Maire propose de désigner Madame Leroy, 1^{ère} adjointe comme présidente pour la présentation du Compte administratif et de son vote.

Accord de l'ensemble du Conseil.

Mme LEROY explique le compte administratif.

<u>Section de fonctionnement – Exercice 2020 :</u>	
Total des recettes de l'exercice :	4 970 943.96 €
Excédent reporté – Exercice 2019 :	638 679.31 €
Total des recettes :	5 609 623.27 €
Total des dépenses de l'exercice :	4 883 882.24 €
Déficit reporté – Exercice 2019	0.00 €
Excédent de l'exercice :	725 741.03 €
Part affectée à l'investissement	300 000.00 €
Reprise résultat déficitaire du Service Ext. Pompes Funèbres <i>Qui sera régularisé au cours de l'exercice 2021</i>	8 124.18 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	417 616.85 €
<u>Section d'investissement – Exercice 2020 :</u>	
Total des recettes de l'exercice :	625 952.18 €
Excédent reporté – Exercice 2019 :	330 545.80 €
Total des recettes :	956 497.98€
Total des dépenses de l'exercice :	686 542.07 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	269 955.91 €

M. le Maire explique :

« Le Budget de fonctionnement :

Comme nous l'avons déjà évoqué lors de l'élaboration du budget 2021, l'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 4 941 676,75 € et un taux de réalisation de 99,82 %. Elles sont en baisse de 4,88 % par rapport à 2019 (4 941 676,75 €/5 195 068,24 €) en raison notamment de la diminution des recettes d'exploitations liées aux services du fait de la crise sanitaire – 26,23 % (317 255,21 €/430 065,71 €), du non versement d'une partie des participations CAF à cause de l'année de renouvellement du contrat et de la baisse des dotations.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 4 613 488,08 € soit un taux de réalisation de 91.25 %. Elles sont en hausse de 0,3 % par rapport à 2019 (4 613 488.08 € / 4 598 315,03 €), en raison principalement de l'impact du COVID 19 et la volonté politique de prendre en compte l'aspect social et sanitaire dans nos actions en faveur de la population Bousbecquoise. Les charges de personnel augmentent de 2.29 %. Elles représentent 59,80 % des dépenses réelles de fonctionnement (58.79 % en 2019)

Pour autant, l'excédent de l'exercice est de 725 741.03 € et le résultat de la section fonctionnement est excédentaire de 417 616.85 € après affectation de 300 000 € à l'investissement.

Le Budget d'investissement

Le total des recettes réelles d'investissement est de 355 558,02 € suite à la capitalisation des 300 000 € des excédents de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 64,24 %.

Le total des dépenses réelles d'investissement (*hors opérations d'ordre*) est de 657 274,86 €. Le taux de réalisation est de 58.92 %. (62,51 % si l'on neutralise la subvention d'équipement qui n'a pu être versée à Partenord Habitat faute de retour de la convention). Elles sont en hausses de 13,05 % par rapport à 2019 (657 274,86 €/581 406,38 €).

Les dépenses et recettes d'investissements ont été ralenties par la crise sanitaire.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 269 955.91 €

Le résultat cumulé est de 687 572,76 € en repli de 281 652,35 € par rapport à 2019 (969 225,11 €) mais comme l'a montré la prospective réalisée lors du rapport d'orientation budgétaire 2021, la tendance devrait se retourner en 2021 et 2022.

Les principales réalisations de 2020 :

- Installation du système de vidéo protection : 317 187 €
- Travaux dans les équipements sportifs : 33 764 €
- Plan chaufferie : 26 041 €
- Eclairage Public : 20 014 €
- Matériel informatique, logiciel et sono : 21 981 €
- Patrimoine bâti : 20 443 €

- Frais d'études pour les travaux du site de l'hôtel de ville : 19 085 €
- Radars Pédagogiques : 11 071 €
- Square Auger : 7 406 €
- Cimetière : 8 110 €
- Tonnelles : 6 832 € »

Sortie de M. le Maire

Mme LEROY procède au vote.

Compte administratif

Votants	25
Abstention	3
POUR	22
CONTRE	0

M. le Maire procède au vote du compte de gestion.

Compte de gestion 2020

Votants	26
Abstention	3
POUR	23
CONTRE	0

DEL20210412-06

Affectation des résultats 2020

M. le Maire explique que compte tenu de l'approbation du compte administratif, il faut affecter les résultats à savoir :

Investissement

Reprise par décision modificative d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés pour la somme de 300 000 €. Ainsi que l'excédent de l'exercice 2020 d'investissement de 269 955.91 €. Soit un excédent reporté de 569 955.91 €.

Fonctionnement

Reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de 417 616.85 € avec déduction de la partie affectée à l'investissement 300 000 € repris en investissement soit 117 616.85 €.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	3
POUR	23
CONTRE	0

DEL20210412-07

Budget primitif principal – Décision modificative

M. le Maire explique que la reprise des résultats de 2020 permet d'ajuster les besoins.

En investissement pour la réalisation du programme de travaux 2021 à hauteur de 1 346 116,94 € principalement :

Solde de l'installation du système vidéo protection : 93 109 €

Solde du plan chaufferie : 60 165 €

Site de l'Hôtel de Ville : 595 000 €

Travaux dans les écoles Jules Verne et La Fontaine : 220 000 €

Travaux Complexe sportif et complexe des Jonquilles : 131 159 €

Mobilier Urbain, Jeux et Equipements de service : 111 921 €

Informatique Mairie et écoles : 29 061 €

Globalement le programme d'investissement réalisé depuis 2019 est subventionné à hauteur de 66 % (Subventions + F.C.T.V.A.)

En fonctionnement, elle abondera principalement l'entretien du patrimoine : bâtiments et réseaux.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	3
POUR	23
CONTRE	0

DEL20210412-08

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Mme Sabine DELANNOY explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en créant et en supprimant des postes et vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 Février 2021, il est proposé les créations et fermetures de postes suivants :

Date	Création de poste	Fermeture de poste	Temps de travail
01/05/2021	1 poste Attaché principal	1 poste Attaché	Temps complet
01/05/2021	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint technique	Temps complet
01/05/2021		10 postes d'adjoint technique	Temps complet
01/09/2021	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
01/09/2021	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint technique	Temps complet
01/09/2021	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint technique	Temps non complet (6 heures)

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-09

Intercommunalité – SIVU Relais Enfance

M. Marc ROLLET explique que la Commune de Bousbecque fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – Relais Enfance, et à ce titre doit s'acquitter selon les

conditions financières de 28.6 % des dépenses du SIVU. La participation communale pour l'année 2021 s'élève à 14 985.05 € identique à la participation 2020.

M. ROLLET précise qu'il s'agit de la mise à disposition au niveau des communes de 0.43 équivalent temps plein de ce personnel faisant parti du SIVU donc à hauteur de 28,6 % pour Bousbecque, 28,6 % pour Linselles, 28,6 % pour Bondues et 14,2 % pour Wervicq soit 0,2 équivalent temps plein.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-10

MEL – Renouvellement partenariat Conseiller Energie Partagé

M. le Maire explique que La commune de Bousbecque adhère au service de conseil en énergie partagé mis en place par la MEL. Ce partenariat se termine le 31 mai 2021.

Il souligne que face au défi majeur du changement climatique, à une augmentation du coût de l'énergie et à une réglementation toujours plus exigeante, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'engage dans le cadre de son nouveau Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) à réduire de 16% les consommations énergétiques du territoire, multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné par ces engagements, puisqu'il est responsable de 52% des consommations d'énergie de notre territoire.

La rénovation énergétique du parc tertiaire existant et le développement des énergies renouvelables sur ce patrimoine sont par conséquent au cœur de la stratégie énergétique métropolitaine. Cette ambition s'inscrit dans les objectifs définis à l'échelle nationale dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, confortés par l'obligation récente de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² définis dans le cadre de la loi ELAN, et appuyés par le plan de relance de la France doté de 100 Md€ sur deux ans (2021-2022) dont 30 Md€ iront à la transition écologique et 4 Md€ à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Propriétaire d'un patrimoine important, les communes ont un rôle central à jouer à ce titre. Avec un coût moyen estimé à 49 euros par habitant, la facture énergétique des communes représente en moyenne 5% de leur budget de fonctionnement. La majorité

des bâtiments publics ayant été construits avant les premières réglementations thermiques, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour :

- s'adapter aux nouveaux usages et offrir la sécurité et le confort attendus aux usagers,
- réduire leur empreinte carbone sur notre territoire,
- réduire la facture énergétique des communes, tout en se conformant aux nouvelles exigences réglementaires nationales.

En cohérence avec les objectifs du PCAET, et forte du retour d'expérience des dispositifs expérimentés jusqu'à présent, la MEL ambitionne de renforcer et compléter la palette d'outils mise à disposition des communes du territoire métropolitain s'appuyant sur les trois piliers de la maîtrise de la demande en énergie – à savoir la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. En apportant un appui technique et financier, ces outils devront permettre à l'ensemble des communes d'amplifier le nombre de chantiers performants engagés, tant dans le champ de la rénovation énergétique que de la production d'énergies renouvelables.

La MEL prolonge et conforte ainsi **la mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé (CEP) à destination des communes volontaires de moins de 15 000 habitants à compter du 1er juin 2021**. Visant à améliorer la gestion et la performance énergétique du patrimoine communal, ce dispositif permet à plusieurs communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé, appelé Conseiller en énergie partagé, sur une période minimale de 3 ans. Ce service porte sur les bâtiments communaux, l'éclairage public et la production d'énergies renouvelables.

Les conseillers ont pour principales missions d'accompagner et d'aider la commune dans :

- la réalisation d'un diagnostic précis du patrimoine communal, en s'appuyant d'une part sur un inventaire détaillé de ce patrimoine et de ses caractéristiques, et d'autre part sur un bilan comptable des factures énergétiques de la commune ;
- la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles visant à réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des utilisateurs, cohérent avec les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain et les obligations nationales de réduction des consommations énergétiques résultant de la loi ELAN.

Ils contribuent également à la mise en réseau des élus engagés dans cette démarche, et participent activement au réseau métropolitain d'échanges dédiés animés par la MEL.

A ce jour, 36 communes ont adhéré à cette mission jusqu'au 31 mai 2021. Mis en œuvre par 3 conseillers en énergie partagés, cette offre de service représente un réel outil d'aide à la décision, qui leur a permis d'affiner la connaissance de leur patrimoine, d'identifier et de mettre en œuvre un panel d'actions visant à en optimiser sa gestion énergétique, de qualifier davantage les projets engagés et de faire évoluer leurs pratiques internes liées à l'élaboration des projets de rénovation.

Chaque conseiller accompagne au maximum une quinzaine de communes représentant environ 65 000 habitants au total. Totalement indépendant et neutre, il devient l'expert énergie des communes bénéficiaires. La réussite du CEP repose, outre ses compétences techniques, sur la qualité du partenariat développé avec les communes bénéficiaires.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a fixé les modalités techniques, juridiques et financières de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé dans le cadre de la deuxième vague d'adhésion. Ce service est mis à disposition des communes adhérentes à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 3 ans, via l'adoption d'une convention de mise à disposition de service conclue avec la MEL, selon l'article L.5211-4-1 du CGCT.

La participation financière de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'habitant qu'elle représente, en se basant sur le dernier recensement effectué par l'INSEE disponible à la date de la signature de la Convention de mise à disposition de service. La MEL apporte également un appui technique et financier au déploiement de ce service, dans le cadre de sa compétence énergie et de son rôle de chef de file à ce sujet. Sur la base des coûts prévisionnels, cette participation s'élève à 1 euro par habitant par an maximum. Cette participation communale pourra être révisée chaque année, en cas de variation de +/- 10% des coûts annuels réellement constatés.

Les membres du conseil municipal doivent statuer sur :

- l'adhésion au service de conseil en énergie partagé ;
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget ;
- l'autorisation donnée au Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé.

M. le Maire précise que le conseiller en énergie partagé a identifié les principaux pôles énergivores à savoir le complexe sportif, les jonquilles et le centre culturel Paul Valéry. Ce qui nous aide dans la définition du programme d'action sur nos bâtiments.

C'est aussi qu'il nous a conduit à travailler sur les écoles et prévoir la pose de panneaux photovoltaïques. Les travaux se feront à partir du 16 avril pris en partie en charge par le département. On attend également une réponse de l'Etat au titre de la DETR. La prise en charge serait alors à hauteur de 80 %.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-11

Ecole St Ignace – Participation sortie pédagogique

Mme Christine LEROY explique que l'école a participé à un atelier d'écriture et animation de 8 ateliers d'illustrations au sein de son établissement pour cause de COVID 19.

45 élèves y ont participé.

La commune participe à hauteur de 8.30 € par enfant soit une subvention à l'association Ecole et Famille St Ignace de 373.50 €.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210412-12

Passerelle – Achat de la parcelle AD 112

M. le Maire explique que la Commune, dans le cadre de la réalisation de la passerelle, s'est engagée à acquérir la parcelle AD 112 d'une contenance de 176 m², pour la mettre à la disposition de la Métropole Européenne de Lille. Cette parcelle appartenant au consort DALLE, nous est vendu pour l'euro symbolique.

Les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

Les membres du conseil municipal doivent autoriser à signer l'acte d'achat.

M. le Maire précise que le projet de la passerelle prendra fin cette année.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

M. le Maire rappelle l'article 19 concernant les questions diverses au conseil.

Mme DESROUSSEAUX intervient pour souligner :

« A ce jour les relations avec la municipalité en place et le FCBF poussent le bureau de cette association à envisager de revoir son projet bousbecquois.

Même si les ambitions du club sont élevées, ses besoins actuels n'en restent pas moins simples et cohérents avec une ville telle que Bousbecque. En effet ceux-ci se résument simplement à la création d'un partenariat fort et constructif avec la municipalité afin de l'aider dans son avancée.

A titre d'exemples voici quelques propositions d'actions très concrètes qui pourraient contribuer à la création de ce partenariat :

- Revoir les techniques d'entretien des infrastructures existantes (pelouse – tribunes – vestiaires par exemples) pour permettre plus de qualité
- Prendre en compte les besoins du club dans le projet municipal : Eclairage des pelouses – Etude d'un projet d'une pelouse synthétique aux normes
- Imposer la parité dans la distribution des créneaux d'entraînement
- Orchestrer les relations inter-communes afin de mutualiser les moyens disponibles et rechercher de nouvelles solutions pour soutenir les activités et les ambitions du club
- Impliquer les agents communaux et les élus pour l'organisation des manifestations du club
- Afficher médiatiquement le soutien de la municipalité au club pour le rayonnement donné à la ville

M. Le Maire nous vous demandons si vous êtes prêt à accompagner comme il se doit cette association et ses ambitions au bénéfice de Bousbecque, de ses habitants et ses acteurs économiques ? Et si oui, quelles seront les actions concrètes sur lesquelles vous vous engagez pour créer ce partenariat indispensable au projet du FCBF ?

M. le Maire donne la parole à M. DELESCLUSE Adjoint aux sports et à la vie associative afin d'apporter un éclairage sur l'aspect sportif, partenarial et du soutien apporté au club depuis 2019...

M. le Maire précise qu'il abordera ensuite les contraintes aux investissements au regard de la capacité financière, des priorités et des engagements.

M. DELESCLUSE répond aux phrases suivantes :

- Même si les ambitions du club sont élevées, ses besoins actuels n'en restent pas moins simples et cohérents avec une ville telle que Bousbecque.

Nous avons toujours été à l'écoute et répondu aux différentes demandes de l'association en fonction de nos possibilités.

- En effet ceux-ci se résument simplement à la création d'un partenariat fort et constructif

En février 2020 un travail avait été initié avec le directeur général du FCBF autour du projet du club et l'adéquation des besoins/contraintes ce travail est resté sans suite.

Depuis 2019, la ville a mis en place un programme d'entretien annuel des terrains et procéder aux travaux d'urgence qui s'imposaient (complexe sportif et terrains St Joseph)

- Imposer la parité dans la distribution des créneaux d'entraînement

L'affectation des créneaux d'entraînement a fait l'objet de plusieurs réunions d'ajustement entre la ville et les 2 présidents d'associations. Des plages supplémentaires ont été ouvertes, Il reste des plages disponibles en journée.

- Orchestrer les relations inter-communes afin de mutualiser les moyens disponibles et rechercher de nouvelles solutions pour soutenir les activités et les ambitions du club

La commune n'a pas à interagir, pour le compte d'une association, ni même à s'immiscer dans son organisation. C'est l'association qui doit, si elle le souhaite, contacter d'autres communes afin d'obtenir des créneaux horaires libres pour ses propres besoins.

L'association de moyens doit reposer sur un projet commun comme ce fut le cas pour d'autres associations Bousbecquoises :

Un rapprochement judicieux du club de Handball Bousbecquois avec la commune de Wervicq a créée, il y a quelques années, le HCBWL le Hand Ball Club Bousbecque Wervicq-sud Vallée de Lys, et qui remporte un réel et vif succès.

Dernier en date, c'est le TTB Tennis de Table Bousbecquois, qui est devenu le TTBWS Tennis de Table Bousbecque Wervicq-Sud

Pour ces 2 rapprochements et/ou fusions, ce sont les clubs qui sont à l'origine du projet, et les deux communes ont été invités à aider ce regroupement ce qui a été fait avec plaisir.

- Impliquer les agents communaux et les élus pour l'organisation des manifestations du club

Les élus ont toujours en fonction de leurs disponibilités répondu présents lorsqu'ils étaient sollicités et attendus pour l'organisation de manifestation du club. Le club a bénéficié de la logistique de la ville au même titre que les autres associations de la commune.

- Afficher médiatiquement le soutien de la municipalité au club pour le rayonnement donné à la ville

Tout comme il a toujours pu bénéficier du soutien de la ville au travers des différents supports tels que le Site internet de la ville, ou le panneau électronique comme le font d'ailleurs toutes les associations lorsqu'elles organisent des manifestations ou des évènements sur la commune.

M. le Maire :

« Nous n'avons aucun doute sur le projet porté par le club, il contribue entre autre à inscrire le rôle de la femme dans notre société à un moment où le football se féminise, où peu à peu les femmes se font une place dans ce paysage. C'est l'occasion de réaffirmer que l'on fait du sport par plaisir, en respectant les règles et les autres et c'est ce qui permet de progresser et d'acquérir des valeurs qui contribuent à la formation humaine. C'est pour cela que nous avons tout fait ce qui était en notre pouvoir pour lui permettre d'évoluer malgré un contexte particulièrement difficile.

Aussi, j'entends bien ce que vous nous dites et je peux comprendre qu'au regard de ses ambitions le club se trouve à l'étroit cette aspect avait d'ailleurs été évoquée dès l'origine de sa création en 2018 où il envisageait de s'adapter en sollicitant d'autres infrastructures tel que le terrain du stadium par exemple.

Le constat que vous nous faites semblait ignorer la réalité des moyens et des ressources que nous avons mis à disposition du club, Christophe vient de nous les rappeler. C'est ce qui lui a permis d'atteindre son niveau actuel.

En 2019, outre les équipements mis à disposition c'est plus de 57 000 € que nous avons investi pour répondre notamment aux attentes du club.

En ce qui concerne les engagements, je ne ferai pas de fausses promesses que je ne pourrais pas tenir. En effet, l'audit réalisé sur le patrimoine municipal et les contraintes réglementaires liées à la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments nous conduisent à avoir une vue globale.

A ce jour, le pré-diagnostic en cours au niveau des seuls équipements sportifs mettent en évidence une enveloppe financière prévisionnelle de 2,65 M€ à laquelle il faut ajouter 4,40 M€ pour la réutilisation du centre socio-éducatif et la création du pôle culturel sur le site du château (0,50 et 3,9 M€)

Dans ces conditions, la réalisation d'un terrain synthétique n'est pas envisageable sur le plan financier et technique.

Pour ce qui concerne, l'intercommunalité cela ne se décrète pas. Un projet se murit, c'est en s'associant que l'on avance et c'est ensemble que l'on fait de belle chose. Si demain un tel projet voyait le jour nous l'accompagnerons pour trouver comme cela a été le cas pour le club Hand et du tennis de table la meilleure solution intercommunale.

Sylvie DESROUSSEAUX précise qu'Ensemble pour Bousbecque voulait porter la voix du bureau de l'association FCBF mais en aucun cas pour défendre les intérêts personnels. Elle précise que ce club aide au rayonnement de la ville avec par exemple la venue de Miss France, de JP Papin, la manifestation en faveur de la lutte contre le cancer du sein... Elle estime qu'il faut saluer les activités de ce club. Le groupe Ensemble pour Bousbecque est conscient que les enjeux du club peuvent faire peur à une ville de la taille de Bousbecque.

Aujourd'hui, la seule chose qu'il demande c'est le soutien, l'accompagnement dans son développement. Effectivement, il y a le sujet des infrastructures, des créneaux mais c'est surtout la reconnaissance, le fait de travailler ensemble avec la municipalité, pour que ce club reste bousbecquois.

Le groupe ensemble pour Bousbecque demande donc à la municipalité de réfléchir aux ambitions de ce club et voir ce que l'on peut faire de plus pour eux.

Christophe DELESCLUSE intervient sur le fait qu'il faut intégrer toutes les associations bousbecquoises, il n'y a pas ce que le FCBF sur la Commune. Le soutien de la ville est présent. Le Président du FCBF, M. GALLEN, a toujours été reçu, et notre soutien au même titre que les autres associations.

Monsieur le Maire précise qu'en effet, il est indéniable que ce club a eu un impact réel pour l'image de Bousbecque. L'écho de son action, les retombées pour la ville et les animations apportées à Bousbecque sont une réalité. Soyez sûr, la municipalité remercie le club de l'avoir fait.

Mais, la collectivité a également participé à la mise en place de ces manifestations en améliorant ses installations, en ne mettant pas d'obstacle à l'installation de publicité autour du terrain d'honneur et au bénéfice engendré.

Nous n'avons pas peur de ce partenariat, mais les infrastructures de Bousbecque ne sont pas calibrées pour ce style d'ambition. On a toujours essayé de l'accompagner dans la limite de nos moyens, cela ne correspond pas toujours au besoin du club, cela on le conçoit.

Les 900 licenciés sportifs ont tous le droit d'exister sur notre Commune. Nous ferons notre maximum pour l'accompagner sur un projet qui naitrait sur la vallée de la lys en mutualisant les équipements, les moyens.

Sylvie DESROUSSEAUX comprend bien que les capacités, ne sont pas extensibles, les contraintes techniques et financières sont comprises par le club. Elle aimerait obtenir la réponse que si les ambitions du club seraient une ambition intercommunale, la ville soutiendrait-elle ce projet ?

Monsieur le Maire répond que la ville est partenaire de l'ensemble des associations et que la porte de l'hôtel de ville est ouverte pour dialoguer et travailler en commun, discuter sur un projet qui sera présenté par le Club.

Sylvie DESROUSSEAUX souhaiterait que la municipalité soit acteur dans la création de ce projet. Elle estime qu'il faut être créatif dans la relation avec les associations et que toutes les solutions de partenariat n'ont pas été envisagées.

Monsieur le Maire clos le débat en indiquant que lorsqu'un projet émergera du club, il est prêt à rencontrer celui-ci pour évoquer les pistes de partenariat possible.

M. le Maire clos la séance : « Nous avons terminé notre ordre du jour mais avant de nous quitter, je voudrais souligner que si les beaux jours arrivent et nous avons tous envie de retrouver une proximité qui nous est encore refusée avant que la vaccination qui est en route, nous ouvre une porte de sortie, nous devons encore être patients et surtout prudents. Tenons bon et gardons nos distances afin d'espérer bientôt des jours meilleurs.

Bonne soirée à tous »

Fin de séance.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	DELTOUR Benoit
		<i>Absent</i>
DESMETTRE Marcelle	DELESCLOSE Christophe	DELANNOY Sabine
DE FACQ Jean	THELLIER Isabelle	DESTAILLEUR Martial
		<i>Pouvoir à J. LEFEBVRE</i>
FLAMENT Bernard	ROLLET Marc	HOUPLINE Yves
DEKENS Betty	FACQUE Dominique	FOURNIER Gilles
ALLARD Myriam	DELEBECQUE André	VANOVERBERGHE Edith
BAUDIN Stéphane	DESRUEZ Delphine	DUTOIT Céline

HAMMERTON Jérémy	GHESQUIER Manon	PINTE Charlotte
		Pouvoir à M. DESMETTRE
DESROUSSEAUX Sylvie	RIVIERE Nathalie	DESEIGNE Cédric